

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs

David LEGOUET, Maire, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Yannis GIRARD, Yveline BONNET, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT.

Absents excusés :

Annie POISSON a donné pouvoir à Monsieur le Maire
Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE
Vincent ARNAUD a donné pouvoir à Catherine POT
Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Edwige PERINET,
Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

Madame Yveline BONNET est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Informations :

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les membres du Conseil Municipal ainsi que les habitants qui ont accepté de se mobiliser pour la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections.

Travaux terrain des grèves

Monsieur le Maire rappelle la présence de pelleteuses sur le terrain des grèves, rue des Prés Salés. Il donne quelques explications afin d'informer les conseillers et les habitants qui peuvent se poser des questions.

Lors du premier dragage du bassin de plaisance en 2008 et lors de l'extension portuaire en 2020, les sédiments issus de ces extractions ont été déposés sur la parcelle ZD 72.

En 2008, il était prévu qu'après séchage, ces sédiments soient repris pour conforter la digue des grèves, mais ce n'est plus possible.

La SPL des Ports de la Manche ayant repris la gestion portuaire, c'est aujourd'hui le Département qui a la charge de la gestion de ces sédiments qui doivent être enlevés.

Une partie des sédiments est amendable et elle est déposée sur le terrain des grèves.

La préparation de ces travaux a pris beaucoup de temps car il a fallu effectuer un grand nombre d'analyses.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise en effet que le volume à évacuer représente 40 000m³ répartis sur 2ha, avec l'obligation de faire enlever ce tas de sédiments.

Les analyses ont permis un amendement agricole sur environ 10ha, sur le terrain des grèves.

Le mode opératoire est le suivant :

30cm de terre à enlever

30cm de sable à enlever

25cm de sédiments pour l'amendement agricole à déposer puis

A nouveau 30cm de terre redéposée

Et 30 cm de sable redéposé.

Cela fait énormément de matériaux à déplacer.

Le terrain restera toujours un terrain agricole.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait validé l'annulation des droits de fermage pendant deux ans. A l'issue des travaux et après analyses, le terrain pourra être remis à disposition du fermier.

La fin de ce chantier est prévue fin juillet.

Voies douces :

Monsieur le Maire informe que depuis le 10 juillet, les voies douces sont terminées au niveau de la passerelle du Tôt.

En septembre le bicouche sera fait avec du stabilisé sur les accotements.

Beaucoup de cyclistes, de coureurs et de marcheurs empruntent déjà ce tronçon.

Une voie partagée zone de rencontres va être créée du village du Tôt jusqu'à la rue Guy de Maupassant pour sécuriser les cycles. Beaucoup d'utilisateurs adressent leurs remerciements.

Village du Tôt :

Monsieur le Maire rappelle que la voirie du village du Tôt ne peut être refaite en raison des travaux en amont sur le réseau pluvial par le Cotentin. Une solution avait été actée avec un passage chez des privés, mais ces personnes se sont rétractées. Le Cotentin a donc travaillé sur une nouvelle solution et les travaux devraient commencer en septembre. Monsieur le Maire espère que la voirie pourra être refaite avant les vacances de la Toussaint.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise que c'est un chantier compliqué.

Informations sommaires sur les manifestations du week-end du 13 et 14 juillet.

- Festival de la Glisse : ouverture à 10 heures samedi matin, ensuite shows toute la journée et le dimanche avec un nocturne à 21h15 le samedi
- Course Jersey Carteret à l'aviron, terre-plein du port

- Course de la Mère Denis : 700 inscriptions : terre-plein du port le soir
- Relais natation Jersey Barneville-Plage
- Feu d'Artifice 23 heures samedi soir : Flèche Dunaire.

Recensement de la population 2025 :

L'INSEE a informé que le recensement de la population et les enquêtes familles se dérouleront sur la commune en début d'année 2025.

Monsieur le Maire lance un appel pour des agents recenseurs qui seraient intéressés.

Courrier du Horse Ball :

Monsieur le Maire informe que le club d'Horse Ball a transmis ses résultats annuels :

CHAMPIONNAT de France (Lamotte-Beuvron) : 1 titre de « Vice-champion de France »

- Equipe « jeunes-minimes » : Vice-champion de France » : Médaille d'Argent : classée 2^{ème}
- Equipe « club-jeunes » : médaille de Bronze : classée 3^{ème}
- Equipe « club-filles », classée 9^{ème}

CHAMPIONNAT de Normandie : 2 titres de « champion de Normandie » (classées 1^{er} de leur groupe)

- Equipe « minimes » et équipe des « clubs-jeunes »
- Equipe des « clubs-filles » : classée à la 3^{ème} place de leur groupe.

CHAMPIONNAT de la Manche : 2 titres de « champion de la Manche » (classées 1^{er} de leur groupe)

- Equipe « minimes » et équipe des « clubs-mixtes »
- Equipe des clubs filles : Vice-Champion de la Manche (2^{ème} de leur groupe)

Le Conseil Municipal félicite le club et ses excellents résultats et ne manquera pas de mettre le club à l'honneur, ainsi que tous les champions des autres disciplines le jour du Forum des Associations.

Le 27 juillet 2024 : Baptême du Pôle Nautique et de ses deux ailes.

- Toute la journée, se dérouleront des festivités autour du bassin de navigation et le soir à 18 heures : discours et apéritif dinatoire.

Retombées avec le projet multisports multisites :

- USCI : déjà 6 recrues, les joueurs sont intéressés pour venir en raison des infrastructures existantes et à venir.
- Boules Lyonnaises : la 5^{ème} meilleure paire féminine de boules Lyonnaise vient de signer au club de Barneville-Carteret. Depuis dimanche, elles sont Championnes de France. Adhésion de nouveaux joueurs. Entente en cours avec Coutances et Caen pour les compétitions.

- Tennis : les deux clubs de Barneville-Carteret et Port-Bail sur Mer travaillent pour une fusion des deux clubs qui se dénommerait « Tennis Club de la Côte des Isles ».

ORDRE DU JOUR

Pôle de proximité de la Côte des Isles – Mise à disposition du service Jeunesse auprès des communes de Barneville-Carteret, Les Moitiers d'Allonne, Port-Bail sur Mer et auprès du Syndicat scolaire des Sept Lieux

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'ancienne Communauté de Communes de la Côte des Isles, les animateurs sportifs étaient mis à disposition des communes pour des activités au sein des établissements scolaires.

La convention actuelle arrive à terme et il convient de la renouveler. Cette convention étant sous la responsabilité du Service Commun, l'ensemble des communes doit délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

Choix du Maître d'œuvre pour le projet multisports multisites

Monsieur le Maire rappelle que la consultation pour le choix du Maître d'œuvre pour le projet multisports multisites est clôturée. L'Assistant à Maître d'Ouvrage, le Cabinet D2X, a reçu les offres et a proposé son analyse le 11 juillet après-midi devant la commission d'Analyse des Offres afin que le choix de la commission soit validé en Conseil Municipal.

Pour information, 4 cabinets ont remis une offre :

Franck MORIN, Conseil Développement Territoire
9 rue Sainte Marie
50400 Granville

Clément BACLE architecte
30 rue Emise Pehant
44000 Nantes

Nicolas BOISROUX
14 impasse Amiral Troude
50100 Cherbourg

LAMARE
1 Rue de l'Enclos Notre Dame
50206 Coutances

La visite sur site était obligatoire et le Cabinet LAMARE s'est excusé avec, à l'appui, un certificat médical concernant une hospitalisation de dernière minute. La commission a accepté l'analyse de l'offre présentée par ce 4ème cabinet.

Résultats de l'analyse et décision de la commission :

	Coût prévisionnel des travaux (c0) € ht	Montant provisoire de rémunération € ht	Tva 20%	Montant provisoire de rémunération € ttc	Taux de rémunération %	Note
Offre N°1 CABINET BOISROUX ARCHITECTES ASSOCIES	2 806 000,00 €	238 510,00 €	47 702,00 €	286 212,00 €	8,50%	37,49
Offre N°2 CLEMENT BACLE	2 806 000,00 €	214 245,00 €	42 849,00 €	257 094,00 €	7,64%	41,74
Offre N°3 CLEF ARCHITECTURE	2 806 000,00 €	198 726,00 €	39 745,20 €	238 471,20 €	7,08%	45,00
Offre N°4 SELAS LAMARE PINON ARCHITECTURE	2 806 000,00 €	353 556,00 €	70 711,20 €	424 267,20 €	12,60%	25,29

N° offre	EQUIPES CANDIDATES	Ville	Dpt	Jugement des offres					Note totale	Proposition Classement des offres
				Critère 1 - 45%	Critère 2 - 45%	Critère 3 - 15%				
				Ratio global (1 pag A4 max)	Ratio technique (2 pag A4 max)	Qualité des offres (3 pag A4 max)	Prix	Coût global prévisionnel de l'opération		
				15	15	15	45,3	15		
				Note	Note	Note	Note	Note		
1	Architecte mandataire CABINET BOISROUX ARCHITECTES ASSOCIES	Cherbourg	50	15	12	9,75	37,49	9,62	83,87	3
2	Architecte mandataire CLEMENT BACLE	Nantes	44	15,00	14,00	15,00	41,74	10,00	95,74	1
3	Architecte mandataire CLEF ARCHITECTURE	Paris	75	15,00	14,00	12,75	45,00	6,89	93,64	2
4	Architecte mandataire SELAS LAMARE PINON ARCHITECTURE	Cherbourg	50	12,00	10,00	7,50	25,29	7,20	62,08	4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission chargée d'Analyse des Offres et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec le Cabinet Clément BACLE de Nantes.

Choix des entreprises pour les travaux de VRD du lotissement « Le Câtelet ».

Monsieur le Maire rappelle que la consultation pour les entreprises pour les travaux de VRD du lotissement « Le Câtelet » est clôturée. Le Maître d'œuvre, le Cabinet SAVELLI, a reçu les offres et a proposé son analyse cet après-midi devant la commission d'Analyse des Offres afin que le choix des entreprises effectué par la commission soit validé en Conseil Municipal.

Résultat des Analyses des Offres

Lot 1 : Terrassement Voirie		Note Prix	Note Mémoire	Note délais	totaux	Classement
Colas	156 272.12€H	4,55	4	0,88	9,43	1
Ouest Terrassement	154 970.75€H	4,58	3,6	0,55	8,73	3
Thomas et Fils	142 055.34€H	5	3,6	0,65	9,25	2
Sitpo	181 041.81€H	3,92	3,6	1	8,52	4
Lot 2 : Réseaux souples						
Ineo	45 341.00€HT	5	4	1	10	1
Ouest Terrassement	50 934.30€HT	4,45	3,6	0,67	8,72	2
Sarlec	56 178.00€HT	4,04	3,6	1	8,64	3
Lot 3 : Espaces verts						
Ratel	12 345€HT	5	4	0,71	9,71	1
Ouest Terrassement	18 885€HT	3,3	3,6	1	7,9	2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'Analyse des Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : COLAS pour 156 272.12€

Lot 2 : INEO pour 45 341.00€

Lot 3 : RATEL pour 12 345€, soit un total de 213 958€12 HT.

Pour information, Monsieur le Maire précise que pour le lotissement HLM à proximité du Skate Park, les travaux de viabilisation ont pris du retard. D'abord, l'entreprise chargée du terrassement n'est intervenue qu'en Octobre et non en Septembre comme prévu en début de chantier. Ensuite, à partir de la mi-octobre, il a plus plusieurs mois. C'est préjudiciable pour la SA HLM qui a notifié ses marchés pour les constructions.

Catherine POT demande si des pénalités de retard seront appliquées à l'encontre de l'entreprise.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, pas sur la période de mauvais temps, mais sur la période du retard d'intervention au mois de septembre 2023.

Projet de 9 logements sociaux dans le bâtiment communal de la rue des Ecoles : Cession du bâtiment et du terrain à la SA HLM du Cotentin – Mission de maîtrise d'ouvrage confiée à la SA HLM du Cotentin

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'occupation future du bâtiment communal rue des Ecoles, il avait sollicité l'EHPAD St François pour une éventuelle extension externalisée de son offre d'accueil. Après visite, la réponse fut négative au vu de la configuration des lieux.

Il avait également sollicité le Pôle Santé pour l'ouverture de nouveaux cabinets, mais cela n'était pas possible au vu de la configuration des lieux.

Il a enfin pris approche avec la SA HLM du Cotentin pour une création de logements sociaux. La SA HLM a étudié avec attention cette proposition.

Après étude, il s'avère que la faisabilité est possible et ils proposent :

- 6 logements de type II avec celliers
- 3 logements de type I avec celliers, avec les visuels suivants :

Les constructions répondent aux nouvelles normes thermiques et PMR, un ascenseur est prévu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet qui conserve le style du bâtiment côté rue,

- Décide d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la SA HLM DU COTENTIN.
- Approuve l'inscription du programme de 9 logements au titre de la programmation des logements locatifs sociaux 2025 auprès du délégataire des aides à la pierre.
- Cède le bâtiment existant et son terrain à titre gratuit à la SA d'HLM du COTENTIN dont l'emprise concerne la parcelle cadastrée Section AB n°802.
- Accorde sa garantie solidaire, à hauteur de 100 %, à la SA d'HLM du COTENTIN pour les emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour cette opération.

Ce projet apportera de nouveaux jeunes couples avec enfants. A ce sujet, Monsieur le Maire informe que 15 petits sont inscrits à la prochaine rentrée à l'école du Clos des Sources en petite section et qu'environ 110 enfants devraient représenter l'effectif 2024-2025.

Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour les voies douces se situant dans le plan vélo du Département et dans le cadre du CT3 : rectification de la délibération sollicitant la DETR pour ce projet

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des demandes de subventions effectuées pour les voies douces se situant dans le plan vélo du Département, la délibération précisait que le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention dans le cadre de la DETR. Il convient de modifier cette délibération en précisant que Monsieur le Maire est également autorisé à déposer une demande de subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre du Contrat de Territoire 2023. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette demande de subvention.

La séance est levée à 19h30.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,

